

## Procédure pour la mise à jour annuelle des tarifs et prestations sur le portail « pour les personnes âgées »

1. Connectez-vous à <https://portail.cnsa.fr> avec votre identifiant et mot de passe si vous avez déjà un compte, sinon cliquez sur M'inscrire et suivez les instructions [Point d'attention : le numéro Finess demandé est le numéro Finess ET (géographique) et non EJ (entité juridique) de l'établissement (catégorie EHPAD et résidence autonomie) – plusieurs établissements peuvent être rattachés à un compte]. Suite à cette inscription, un identifiant et un mot de passe vous sera communiqué.
2. Sélectionnez l'application Prix-ESMS
3. **Mettez à jour vos prix** dans l'application Prix-ESMS. **L'application Prix-ESMS permet également de modifier téléphone, mail, site web, conventionnement APL.**  
Cochez les prestations correspondant aux prix saisis.
4. Valider votre saisie. Un mail de confirmation vous sera adressé en indiquant les tarifs et prestations saisis.
- 5.
6. Les tarifs saisis seront affichés dans votre fiche établissement sur le portail [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et seront transmis pour mise à jour sur ViaTrajectoire.

Si vous rencontrez des difficultés techniques pour vous connecter, nous vous invitons à envoyer un courriel à [support@cnsa.fr](mailto:support@cnsa.fr) ou à appeler le 01 41 46 47 00 (du lundi au vendredi de 8h à 19h).

: